

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

FÉVRIER 2023

À LA UNE

03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

05 RÉSUMÉS DES PROCÈS-VERBAUX

12 AVIS PUBLICS

14 OHMA - LOGEMENT À LOUER

15 TAXES - VERSEMENT #1

16 AMBASSADEUR COMMUNAUTAIRE - SÉCURITÉ FERROVIAIRE

17 RAPPELS - STATIONNEMENT NUIT ET AUTRES

20 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT - CAMP DE JOUR

21 OFFRE D'EMPLOIS - CAMP DE JOUR

22 SOCCER - ENTRAINEURS ET ARBITRES RECHERCHÉS

Plaisir
Hivernal

Le samedi
11 mars 2023

DÉTAILS À LA PAGE 19

AMBASSADEUR COMMUNAUTAIRE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE



DÉTAILS À LA PAGE 16

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com

Horaire : MARDI : 8 h à 12 h | JEUDI : 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et chères citoyennes, je vous soumetts quelques suivis à titre informatif :

• **Épuration des eaux usées** : Le système temporaire a été modifié par un système de traitement transitoire en y introduisant les équipements déjà arrivés. L'objectif est d'améliorer le traitement et nos performances. Au fur et à mesure de l'arrivée des nouveaux équipements, ils seront ajoutés au système de traitement transitoire, jusqu'à la mise en marche intégrale de la nouvelle station. La construction va bon train et le bâtiment, quant à lui, est presque finalisé.

• **Eau potable** : Nous sommes actuellement à faire des tests pour un nouveau puits pour l'eau potable. Ces essais définiront le volume et la qualité de l'eau. Dans l'éventualité où tout serait positif, alors nous pourrions procéder aux démarches de demande d'autorisation ministérielle et planifier l'arrimage jusqu'à l'usine d'eau potable.

• **Évaluation / Budget / Taxes** :

✓ L'évaluation foncière des propriétés n'est pas faite par la Municipalité et n'est pas de sa responsabilité. Si vous êtes insatisfait de votre évaluation, vous pouvez demander une révision, selon les consignes fournies sur votre compte de taxes auprès de la firme d'évaluateurs agréés de la MRC des Maskoutains.

✓ Il est important de ne pas confondre le budget municipal, les taxes municipales et l'évaluation foncière.

✓ Plusieurs nous demandent le pourcentage d'augmentation. Nous pouvons vous répondre sur l'augmentation du budget, d'ailleurs fourni par la poste avec votre compte et aussi l'augmentation des taxes, tel qu'indiqué au Règlement numéro 594-2022 sur la taxation de 2023 disponible sur notre site Internet. Cependant, nous ne pouvons pas vous fournir un taux d'augmentation global pour les taxes qui s'applique à tous, puisqu'il est lié à la majoration de votre évaluation foncière individuelle, qui n'est pas le même pourcentage d'augmentation pour tous.

✓ Donc, votre augmentation de taxes n'est pas uniquement liée au budget municipal. Votre augmentation est assujettie à l'ajustement de l'évaluation sur votre propriété. Ce qui fait en sorte que le taux de taxes, qui pour la Municipalité est pareil pour tous, par catégorie et par service, devient différent pour chaque citoyen. Votre taux dépend de la portion que vous avez à couvrir par le taux décrété au 100 \$ d'évaluation, selon la valeur de votre évaluation qui variera pour chacun en fonction de la valeur de votre propriété.

Je vous souhaite une bonne poursuite de l'hiver, soyez prudent car la météo risque de nous envoyer encore des jours de froids et de neige et nous tenons à la sécurité de chacun de vous, notre belle collectivité.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers Hélénois et Hélénoises,

J'espère que vous profitez bien des joies de l'hiver. Nouveauté à l'affiche, une nouvelle activité mise en place, Plaisir hivernal, pour venir vous amuser en famille ou entre amis. La première édition aura lieu le 11 mars 2023, détails en page 19.

La Municipalité a aussi eu une belle surprise, ayant été nommée la première Municipalité au Canada à avoir reçu la médaille d'ambassadeur de la sécurité ferroviaire. Une belle fierté pour notre communauté, détails en page 16.

Le règlement concernant la circulation a été mis à jour et adopté, afin de mettre en place principalement deux modifications importantes :

• Un sens unique sera implanté devant l'école sur la 2^e Rue, à partir de la 4^e Avenue, allant vers et jusqu'à la 6^e Avenue. Cette modification entrera en vigueur le 28 avril 2023. Il y a eu plusieurs incidents qui ont été évités de justesse aux abords de l'école depuis l'année dernière. Le conseil n'a pas fermé les yeux sur ces risques rapportés à plusieurs reprises et a mis les enfants aux cœurs de ses préoccupations. Des mesures visuelles et de lignages ont été ajoutées. L'allée de la Municipalité entre l'église et le presbytère est devenue un sens unique, et la 2^e Rue sera aussi un sens unique, détails en page 4. L'objectif est de diminuer la circulation dans cette section de rue qui est principalement destinée aux enfants et évitant le croisement de véhicules dans tous les sens. De plus, il faut également rappeler l'implantation du CPE derrière le presbytère, à venir au cours de la prochaine année, qui amènera encore plus d'enfants dans ce secteur.

• Un ajout d'arrêt sur 3 côtés et la mise en place d'un passage piétonnier sur la rue Paul-Lussier à la hauteur de la place Paul-Lussier seront également en vigueur à partir du 28 avril 2023, pour la sécurité de tous. Ce nouveau développement amène beaucoup de nouvelles familles et ce passage n'était pas sécuritaire ni pour les voitures ni pour les enfants qui voudraient accéder à la piste cyclable en bordure de rue en face de la place Paul-Lussier.

Nous travaillons aussi sur l'aménagement du parc Réal Godin pour qu'il puisse être prêt vers la fin du printemps et le début de l'été. Également, nous sommes en recherche de subventions pour la mise en place du parc au bout de la rue Principale et en jonction de la place Paul-Lussier pour la réalisation de la phase 1 au cours de l'année 2023.

Que cette poursuite hivernale soit remplie de bonheur et n'oubliez pas que chaque sourire compte!

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS, C'EST PRIMORDIAL !

Le 7 février 2023, la Municipalité a adopté son Règlement numéro 601-2023, qui entrera en vigueur le **28 avril 2023**. Il y a beaucoup de circulation près de l'école. Après avoir reçu beaucoup de commentaires à l'égard du non-respect de certains aspects de la sécurité, ainsi que plusieurs incidents rapportés qui auraient pu être préjudiciables et qui ont été évités de justesse, la Municipalité a pris des décisions pour assurer la sécurité des enfants.

Premier changement - L'ajout d'un sens unique sur la 2^e Rue, de la 4^e Avenue vers et jusqu'à la 6^e Avenue.

Nous rappelons aussi que depuis novembre 2022, l'allée de circulation de la Municipalité entre le presbytère et l'église est à sens unique, à partir de la rue Principale vers la 2^e Rue.



Deuxième changement - À cette même date, le **28 avril 2023**, il y aura l'implantation de panneaux d'arrêt sur la rue Paul-Lussier, devant la place Paul-Lussier, pour permettre aux enfants de traverser sur la piste cyclable et l'allée piétonnière sécuritairement.

Avec l'arrivée du nouveau développement et des jeunes familles, cet ajustement permettra de bonifier le niveau de sécurité de tous.

Vous pouvez consulter le **Règlement numéro 601-2023** relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner et abrogeant le Règlement numéro 578-2021 sur notre site Internet au www.sainte-helene-de-bagot.com, onglet Administration municipale / Règlements municipaux.



Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

17 JANVIER 2023

Résumé de certains aspects du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 17 janvier 2023, à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5	HYGIÈNE DU MILIEU
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
1.2	Période de questions;	5.2	Ministère de l'Environnement – Avis de non-conformité – Prendre acte;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.3	Ministère de l'Environnement – Autorisation ministérielle – Demande de modification – Paiement des frais exigibles – Ratification;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.4	Congrès Réseau Environnement – Americana – Inscription – Approbation;
2.2	Procès-verbaux – Adoption;	5.5	Cours d'eau – Demande d'intervention branche 81 – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.6	Cours d'eau – Demande d'intervention branche 165 – Approbation;
2.4	États comparatifs – Dépôts;	5.7	Station d'épuration des eaux – Transport d'urgence d'eaux usées – Ratification;
2.5	Règlement numéro 600-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et abrogeant le Règlement numéro 538-2019 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.6	Caméras de surveillance – Acquisition;	6.1	Persévérance scolaire – Proclamation;
2.7	Assurances – Évaluation des bâtiments caserne, les garages municipaux et l'usine de filtration – Ajustements – Approbation;	6.2	Comité de développement social – Enjeux – Prendre acte;
2.8	Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Révision des conditions financières de l'entente intermunicipale – Prendre acte;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.9	FQM – Congrès – Inscription – Nomination – Autorisation;	7.1	Règlement numéro 595-2022 modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation – Adoption;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	7.2	Règlement numéro 596-2022 modifiant le Règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation – Adoption;
3.1	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	7.3	Règlement numéro 598-2022 sur les plans d'aménagement d'ensemble – Adoption;
3.2	Incendie – MRC des Maskoutains – Rapport annuel 2021 – Recherche des causes et des circonstances de l'incendie – Prendre acte;	7.4	Bilan des autorisations en milieu hydrique – Prendre acte et autorisation de transmission;
3.3	Sécurité civile – Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Liboire – Renouvellement de prêt de salle en situation d'urgence – Approbation;	7.5	MRC des Maskoutains – Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026 – Déclaration d'intérêt;
3.4	Caserne – Travaux de mise aux normes – Appel d'offres sur invitation – Transmission – Ratification;	7.6	Régularisation d'une partie du lot 1 960 036 au lot 6 321 013 – Demande d'acquisition – Approbation;
4	TRANSPORT		
4.1	Règlement numéro 601-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner et abrogeant le règlement numéro 578-2021 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;		

7.6	Régularisation d'une partie du lot 1 960 036 au lot 6 321 013 – Demande d'acquisition – Approbation;	9	LOISIRS ET CULTURE
7.7	Régularisation d'une partie du lot 1 960 036 au lot 6 321 012 – Demande d'acquisition – Approbation;	9.1	Rendez-vous québécois du loisir rural – Inscription – Autorisation;
7.8	Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances;	9.2	Bibliothèque – Imprimante – Acquisition;
8	TRAVAUX PUBLICS	9.3	Chalet des loisirs – Convention de bail de location – Comité des loisirs – Nouveau bail et abrogation du bail précédent – Approbation;
8.1	Services professionnels pour l'opération des ouvrages pour l'eau potable et les eaux usées – Autorisation de transmettre le devis par invitation pour une période de deux ans – Appel d'offres sur invitation – Transmission – Ratification;	10	AFFAIRES DIVERSES
8.2	Devis de rapiéçage 2023 – Appel d'offres sur invitation – Transmission – Ratification;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Règlement numéro 600-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et abrogeant le Règlement numéro 538-2019 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Le conseil a donné un avis de motion et a déposé le projet de Règlement numéro 600-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et abrogeant le Règlement numéro 538-2019.

Des copies du projet de Règlement sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

2.6 Caméras de surveillance – Acquisition

À la suite du vandalisme qui a eu lieu à l'automne 2022 dans la Municipalité, entre autres sur le toit du bureau municipal, d'une hauteur très élevée et dont les personnes ont grimpé par la gouttière pour se rendre à l'échelle non accessible à partir du sol, il était très important d'ajouter de la surveillance par caméra dans la cour utilisée pour le centre communautaire et le bureau municipal.

Le conseil a autorisé l'installation de deux caméras extérieures pour le stationnement du bureau municipal et du centre communautaire, au montant de 980 \$, avant les taxes applicables et incluant le matériel et la main-d'œuvre par l'entreprise InGenius consultants inc.

2.7 Assurances – Évaluation des bâtiments caserne, les garages municipaux et l'usine de filtration – Ajustements – Approbation

Un rapport d'évaluation des bâtiments est exigé aux 7 ans et se fait par alternance. La firme SPE Valeur Assurable a fait l'inspection et produit le rapport d'évaluation, incluant les bâtiments et leur contenu, pour la caserne, les deux garages municipaux et la station de pompage sur ce même terrain, ainsi que l'usine de filtration d'eau potable.

La compagnie d'assurance a procédé aux ajustements à la hausse, et une résolution était requise pour l'application des diminutions au dossier.

Le conseil a pris connaissance des changements et les a autorisés en conséquence.

2.8 Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Révision des conditions financières de l'entente intermunicipale – Prendre acte

Le conseil a pris acte d'une résolution de la Ville de Saint-Hyacinthe concernant la révision des conditions financières de l'entente intermunicipale pour la Cour municipale, laquelle entente avait subi sa dernière modification en novembre 1998.

2.9 FQM – Congrès – Inscription – Nomination – Autorisation

Les élus nommés pour représenter la Municipalité lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en septembre prochain sont monsieur Réjean Rajotte, maire et madame Hélène Dufault, conseillère et monsieur Robert Chevrier, conseiller.

3.3 Sécurité civile – Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Liboire – Renouvellement de prêt de salle en situation d'urgence – Approbation

Le conseil a renouvelé son engagement auprès de la Municipalité de Saint-Liboire pour l'utilisation des salles de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en cas d'urgence en sécurité civile, pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026; et ce, sans frais de location, à l'exception des frais connexes.

4.1 Règlement numéro 601-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner et abrogeant le Règlement numéro 578-2021 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Le conseil a donné un avis de motion et a déposé le projet de Règlement numéro 601-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner et abrogeant le Règlement numéro 578-2021.

Des copies du projet de Règlement sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

5.2 Ministère de l'Environnement – Avis de non-conformité – Prendre acte

Le conseil a pris acte de l'avis de non-conformité transmise par monsieur Rémy Bellefleur du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le 12 décembre 2022. Cet avis est à l'égard des ouvrages d'assainissement des eaux usées, et ce, pour les années d'exploitation du système temporaire soit 2019, 2020, 2021 et 2022.

5.3 Ministère de l'Environnement – Autorisation ministérielle – Demande de modification – Paiement des frais exigibles – Ratification

Le conseil a ratifié le paiement effectué par la directrice générale, pour la facture numéro 6158, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au montant de 1 900 \$ pour la modification d'Autorisation (art.30 LQE), relatif à la nouvelle station d'épuration, en date du 22 décembre 2022.

5.4 Congrès Réseau Environnement – Americana – Inscription – Approbation

Le conseil a autorisé l'inscription de monsieur Luc Gélinas au congrès Americana de Réseau Environnement et le remboursement des frais relatifs à cette participation.

5.5 Cours d'eau – Demande d'intervention branche 81 – Approbation

Le conseil a acheminé une demande d'intervention à la MRC des Maskoutains, pour le cours d'eau de la Rivière Chibouet, branche 81.

5.6 Cours d'eau – Demande d'intervention branche 165 – Approbation

Le conseil a acheminé une demande d'intervention à la MRC des Maskoutains, pour le cours d'eau de la Rivière Chibouet, branche 165.

5.7 Station d'épuration des eaux – Transport d'urgence d'eaux usées – Ratification

À la suite des grandes pluies sur une longue période, accompagnée de fonte des neiges causée par le redoux, la Municipalité a dû procéder à un transport d'urgence des eaux usées le 2 janvier 2023, pour éviter une surverse ou un débordement.

Le conseil a ratifié la décision du directeur des travaux publics de transporter des eaux usées en urgence pour éviter une surverse à la rivière et a autorisé les frais liés au transport à la compagnie Irrigation Marcel Girard et pour la disposition des eaux usées, à la compagnie ECC Environnement inc.

6.1 Persévérance scolaire – Proclamation

Le conseil a déclaré les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, en appuyant la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage pour valoriser l'éducation comme un véritable levier de développement pour la communauté.

La Municipalité invite les citoyens à encourager les jeunes dans leur poursuite et leur réussite scolaire, des visuels sont disponibles sur le Facebook et le site Internet de la Municipalité et ont aussi été transmis par infolettre pour votre utilisation.

7.1 Règlement numéro 595-2022 modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 595-2022 intitulé « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation* ». Celui-ci est en attente d'obtenir sa conformité par la MRC des Maskoutains. Par la suite, il entrera en vigueur.

7.2 Règlement numéro 596-2022 modifiant le Règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 596-2022 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation* ». Celui-ci est en attente d'obtenir sa conformité par la MRC des Maskoutains. Par la suite, il entrera en vigueur.

7.3 Règlement numéro 598-2022 sur les plans d'aménagement d'ensemble – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 598-2022 intitulé « *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* ». Celui-ci est en attente d'obtenir sa conformité par la MRC des Maskoutains. Par la suite, il entrera en vigueur.

7.4 Bilan des autorisations en milieu hydrique – Prendre acte et autorisation de transmission

Le conseil a pris acte du registre des autorisations municipales pour les permis émis pendant l'année 2022, en référence aux articles 12 et 13 (RLRQ, c. Q-2, R. 32.2), lequel est soumis dans le délai légal prescrit soit avant le 31 janvier et a autorisé sa transmission à la MRC des Maskoutains pour publication sur son site Internet, tel que le prévoit le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations, décret 1596-2021, au plus tard le 31 mars 2023.

7.5 MRC des Maskoutains – Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026 – Déclaration d'intérêt

Le conseil a adhéré à la nouvelle entente intitulée « *Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026* », tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026, avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune, aux fins d'offrir le service sur le territoire de la Municipalité.

7.6 Régularisation d'une partie du lot 1 960 036 au lot 1 956 454 – Demande d'acquisition – Approbation

Le conseil a déclaré son intérêt à vendre la parcelle de terre sur le lot numéro 1 960 036, et ce, auprès du propriétaire du lot numéro 1 956 454, qui sont des terrains contigus, afin de régulariser la situation légalement. Pour la première étape, le propriétaire du lot numéro 1 956 454 devra faire arpenter, à ses frais, la parcelle de terre visée par la présente demande et fournir à la Municipalité les informations et plans de cette demande d'acquisition, pour exécuter la première étape d'établir un prix pour l'acquisition.

7.7 Régularisation d'une partie du lot 1 960 036 au lot 6 321 012 – Demande d'acquisition – Approbation

Le conseil a déclaré son intérêt à vendre la parcelle de terre sur le lot numéro 1 960 036, et ce, auprès du propriétaire du lot numéro 6 321 012, qui sont des terrains contigus, afin de régulariser la situation légalement. Pour la première étape, le propriétaire du lot numéro 6 321 012 devra faire arpenter, à ses frais, la parcelle de terre visée par la présente demande et fournir à la Municipalité les informations et plans de cette demande d'acquisition, pour exécuter la première étape d'établir un prix pour l'acquisition.

7.8 Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

À la suite de plusieurs problèmes d'assurances en lien avec des bâtiment patrimoniaux rapportés par nos citoyens, la Municipalité a appuyé la résolution de la MRC des Maskoutains de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

9.1 Rendez-vous québécois du loisir rural – Inscription – Autorisation

Le conseil a autorisé l'inscription de madame Olivia Bourque au congrès « *Rendez-vous québécois du loisir rural* », qui se tiendra les 3 et 4 mai 2023, à Lac-Mégantic et le remboursement des frais relatif à cette participation.

9.2 Bibliothèque – Imprimante – Acquisition

Le conseil a approuvé l'acquisition d'une nouvelle imprimante pour la bibliothèque auprès de la compagnie Accès-info.

9.3 Chalet des loisirs – Convention de bail de location – Comité des loisirs – Nouveau bail et abrogation du bail précédent – Approbation

À la suite de vérification, il y avait lieu de procéder à un nouveau bail pour la location du chalet des loisirs au Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot puisque les modalités étaient à mettre à jour et qu'il comportait des erreurs.

Le conseil a abrogé la convention bail de location pour le chalet des loisirs en vigueur, tel que convenu entre la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste Hélène-de-Bagot et a approuvé la nouvelle convention, en vigueur en janvier 2023.

Résumé de certains aspects du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 7 février 2023, à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3.1	Incendie – Demandes mensuelles;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	3.2	Incendie – Rapport mensuel;
1.2	Période de questions;	4	TRANSPORT
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4.1	Règlement numéro 601-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner et abrogeant le Règlement numéro 578-2021 – Adoption;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	4.2	Resurfacement 2 ^e Rang – Offre de service pour production de plans et devis et option de surveillance – Approbation;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.4	États comparatifs – Dépôts;	5.2	Ministère de l'Environnement – Suivi de la résolution numéro 14-01-2023 – Plan d'action relatif au traitement des eaux usées – Mise en place – Approbation;
2.5	Règlement numéro 600-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et abrogeant le Règlement numéro 538-2019 – Adoption;		
2.6	Conditions de travail – Mise à jour – Approbation;		
2.7	Centre communautaire – Affectation du Fonds affecté – Approbation;		
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE		

5.3	Station d'épuration – Modification de la persienne – Extra – Autorisation;	8.5	Lignage annuel – Contrat annuel – Octroi;
6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	8.6	Génératrice caserne et génératrice de la station d'eau potable – Contrat de réparation – Autorisation;
7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	8.7	Parc Réal Godin – Lampadaire – Approbation;
7.1	CPE-BC Plus Grand que Nature – Bail emphytéotique – Modification de la durée à 45 ans – Approbation;	8.8	Parc Réal Godin – Lumières – Approbation;
7.2	Règlement numéro 602-2023, modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale – 1 ^{er} projet de Règlement – Avis de motion;	9	LOISIRS ET CULTURE
7.3	Règlement numéro 602-2023, modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale – 1 ^{er} projet de Règlement – Adoption;	9.1	Parc Lussier/Principale – Fonds de développement rural (FDR) – Projet « <i>Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands</i> » – Demande d'aide financière – Autorisation;
8	TRAVAUX PUBLICS	9.2	CN – Demande d'aide financière – Aménagement d'arbres dans le cadre du projet « <i>Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands</i> » – Ratification;
8.1	Services professionnels pour l'opération des ouvrages pour l'eau potable et les eaux usées – Appel d'offres sur invitation pour une période de deux ans – Octroi;	10	AFFAIRES DIVERSES
8.2	Rapiéçage 2023 – Appel d'offres sur invitation – Octroi;	10.1	Station d'épuration – Isolation des conduites d'aspiration des soufflantes des boues et du bassin d'égalisation – Extra – Autorisation;
8.3	Nettoyage de fossés – Contrat annuel – Octroi;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
8.4	Signalisation – Commande – Autorisation;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Règlement numéro 600-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et abrogeant le Règlement numéro 538-2019 – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 600-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et abrogeant le Règlement numéro 538-2019. Ce Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.7 Centre communautaire – Affectation du Fonds affecté – Approbation

En considération du Fonds affecté pour le centre communautaire suite à son changement de statut, il y avait lieu de régulariser les livres, en affectant cette somme réservée pour un paiement de 2023 au montant de 58 300 \$ et le solde ayant été appliqué en diminution du prêt lors du dernier renouvellement au montant de 132 500 \$. Ce Fonds affecté ne pouvait pas être utilisé à d'autres fins que le centre communautaire.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a autorisé les achats demandés, avant les taxes applicables, pour le service incendie, soit : un bunker, à 3 000 \$; une formation de pompier 1, à 4 800 \$; une formation de désincarcération pour quatre pompiers, à 6 000 \$; un renouvellement annuel de l'adhésion IAAI, à 75 \$; une caméra de recul, à 300 \$; un pistolet thermique, à 179 \$ et une formation RCR pour quinze petits pompiers et deux pompiers, à 1 175 \$.

4.1 Règlement numéro 601-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner et abrogeant le Règlement numéro 578-2021 – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 601-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner et abrogeant le Règlement numéro 578 2021; et

Ce Règlement vise particulièrement l'implantation d'un sens unique en face de l'école sur la 2^e Rue, à partir de la 4^e Avenue vers et jusqu'à la 6^e Avenue. Également, l'ajout d'un arrêt stop sur la rue Paul-Lussier, au tournant situé devant la place Paul-Lussier.

La mise en vigueur et en application dudit Règlement numéro 601-2023, est déterminée au 28 avril 2023.

4.2 Resurfaçage 2^e Rang – Offre de service pour production de plans et devis et option de surveillance – Approbation

Le conseil a octroyé le mandat à la MRC des Maskoutains, par le biais de son service d'ingénierie, pour la conception, la préparation des plans et devis et l'évaluation budgétaire du projet de resurfaçage d'une partie du 2^e Rang, ainsi que la gestion de l'appel d'offres et la production d'addenda, au montant de 4 726,50 \$, avant les taxes applicables. Également d'octroyer le mandat, pour la surveillance des travaux au montant de 6 106,50 \$, avant les taxes applicables, en option dans l'éventualité où le mandat de construction serait octroyé à un entrepreneur.

5.2 Ministère de l'Environnement – Suivi de la résolution numéro 14-01-2023 – Plan d'action relatif au traitement des eaux usées – Mise en place – Approbation

Le conseil a adopté son plan d'action visant les mesures à prendre pour assurer la conformité au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le tout a été produit selon les demandes écrites et verbales du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

5.3 Station d'épuration – Modification de la persienne – Extra – Autorisation

Le conseil a autorisé le paiement à Nordmec construction inc., du montant des frais supplémentaires de 2 029,76 \$, avant les taxes applicables, pour le changement de la dimension de la persienne, relatif à l'avis de changement numéro DCME-02, suite à l'ajout d'une porte double au 2^e étage non prévu au devis.

7.1 CPE-BC Plus Grand que Nature – Bail emphytéotique – Modification de la durée à 45 ans – Approbation

Le conseil a réitéré son engagement porté au CPE-BC Plus Grand que Nature, par la résolution numéro 209-06-2022. Pour des questions d'arrimages avec le programme gouvernementale, il a approuvé une modification de la durée du bail emphytéotique prévue de 40 ans, modifiée à raison de 45 ans, pour l'emplacement du CPE qui sera sur le terrain vacant derrière le presbytère.

7.2 Règlement numéro 602-2023, modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale – 1^{er} projet de Règlement – Avis de motion

Et

7.3 Règlement numéro 602-2023, modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale – 1^{er} projet de Règlement – Adoption

Le conseil a donné un avis de motion et a adopté le premier projet du Règlement numéro 602-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 307-2006.

L'objet de ce règlement est d'agrandir la zone à vocation commerciale numéro 209, située en bordure de la rue Principale, de manière à y inclure la propriété du 785, rue Principale qui fait partie actuellement de la zone numéro 114-P.

Également, tel que le prévoit la Loi, il y aura la tenue d'une assemblée de consultation publique le mardi 7 mars 2023, à 19 h 15, à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, afin d'expliquer le projet de Règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

8.1 Services professionnels pour l'opération des ouvrages pour l'eau potable et les eaux usées – Appel d'offres sur invitation pour une période de deux ans – Octroi

Le contrat actuel pour l'opération des ouvrages pour l'eau potable et les eaux usées qui prend fin au 31 mars 2023 et suite à l'appel d'offres sur invitation préparé par la directrice générale, transmis le 5 janvier 2023, la Municipalité a reçu trois soumissions.

Le conseil a octroyé au plus bas soumissionnaire le contrat pour services professionnels pour l'opération des ouvrages pour l'eau potable et les eaux usées à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc., au montant forfaitaire de 78 960 \$, avant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 pour les services garantis, à raison de trois visites par semaine.

Également, il a octroyé le contrat pour services professionnels pour l'opération des ouvrages pour l'eau potable et les eaux usées à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc., au montant unitaire de 56 \$ de l'heure, avant les taxes applicables, pour un opérateur pour l'eau potable et les eaux usées, en cas d'urgence ou de remplacement de vacances pour un nombre d'heures estimées de 60 heures par année, donc 120 heures pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025, soit une estimation des heures optionnelles pour la durée du contrat au montant de 6 720 \$, avant les taxes applicables.

8.2 Rapiéçage 2023 – Appel d'offres sur invitation – Octroi

Chaque année, le volet de rapiéçage d'asphalte est très important afin de maintenir les infrastructures conformes.

Le devis a été préparé par la directrice générale et transmis le 8 décembre 2022, dont trois fournisseurs ont déposé leur soumission, lors de l'ouverture le 30 janvier 2023.

Le conseil a octroyé le contrat de Pavage – Rapiéçage 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Drummond inc., au montant de 198,08 \$ la tonne, avant les taxes applicables, et ce, pour un montant maximal de 85 000 \$, avant les taxes applicables.

8.3 Nettoyage de fossés – Contrat annuel – Octroi

Le nettoyage de fossés se fait annuellement par section au travers la municipalité. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la location d'équipement d'une pelle mécanique et la main-d'œuvre. Deux soumissions ont été demandées pour ce mandat.

Le conseil a octroyé un mandat, pour un maximum de 32 heures de travaux de nettoyage de fossés municipaux sur le territoire de la municipalité, à l'entreprise Excavation Luc Déry terrassement inc., pour la location de la pelle mécanique, incluant la main d'œuvre, au taux horaire de 165 \$, avant les taxes applicables.

8.4 Signalisation – Commande – Autorisation

Chaque année, l'inventaire des besoins en signalisation est fait et des soumissions ont été demandées auprès de trois fournisseurs. Le conseil a approuvé la commande auprès de la compagnie Signel services inc., au montant de 4 356,00 \$, avant les taxes applicables.

8.5 Lignage annuel – Contrat annuel – Octroi

Chaque année, des sections de lignages de rues, routes et stationnements municipaux doivent être refait par section, comme la durée de vie du lignage est limitée. Des soumissions ont été demandées auprès de deux fournisseurs concernant les travaux de lignage dans la municipalité.

Le conseil a octroyé le contrat de lignage dans la municipalité au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie Marquage signalisation Rive Sud B.A. inc, pour un maximum de 18 110 \$, avant les taxes applicables.

8.6 Génératrice caserne et génératrice de la station d'eau potable – Contrat de réparation – Autorisation

Il est primordial que les génératrices puissent être fonctionnelles en cas de panne de courant, principalement celle de l'usine de traitement de l'eau potable qui doit être réparée et également des travaux sont à faire sur celle de la caserne.

Le conseil a octroyé le contrat de réparation de la génératrice de l'usine de traitement de l'eau potable à la compagnie Drumco énergie, pour un montant de 3 115,30 \$, avant les taxes applicables, ainsi que le contrat de réparation de la génératrice de la caserne, pour un montant de 1 075,81 \$, avant les taxes applicables, les deux contrats incluant produits, main-d'œuvre et déplacement.

8.7 Parc Réal Godin – Lampadaire – Approbation

Les achats, les installations et l'aménagement au parc Réal Godin se poursuivent afin de faire son lancement officiel à la fin du printemps ou au début de l'été 2023.

Le conseil a approuvé l'achat d'un lampadaire, auprès de la compagnie SNOC 1954 inc., au montant de 1 100 \$, avant les taxes applicables.

8.8 Parc Réal Godin – Lumières – Approbation

Les achats, les installations et l'aménagement au parc Réal Godin se poursuivent afin de faire son lancement officiel à la fin du printemps ou au début de l'été 2023.

Le conseil a approuvé l'achat de deux lumières, auprès de la compagnie Royaume lumineaire St Basile Beloeil inc., au montant total de 1 200 \$, avant les taxes applicables.

9.1 Parc Lussier/Principale – Fonds de développement rural (FDR) – Projet « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands » – Demande d'aide financière – Autorisation

La MRC a annoncé le lancement de l'appel de projets du printemps 2023, dans le cadre du Fonds de développement rural (FDR). Puisque la Municipalité s'est engagée par résolution à mettre en place un parc, au bout de la rue Principale et à côté de la place Paul-Lussier, il est nécessaire de procéder à des demandes de subvention;

Le conseil a autorisé la transmission d'une demande d'aide financière à la MRC des Maskoutains, dans le cadre du Fonds de développement rural (FDR) pour le projet intitulé « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands », pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 20 000 \$; et

9.2 CN – Demande d'aide financière – Aménagement d'arbres dans le cadre du projet « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands » – Ratification

Pour l'aménagement du parc, au bout de la rue Principale et à côté de la place Paul-Lussier, comme son titre le mentionne, il sera à l'inspiration de la nature et le CN a un programme d'aide financière pour aider les municipalités dans le cas d'achat d'arbres.

Puisque ce parc est à proximité de la voie ferrée et que les arbres et arbustes aideront à isoler au niveau du son, mais aussi de donner un effet d'être retiré pour se sentir en pleine nature et créer un endroit où il fait bon jouer et se détendre, la directrice générale a transmis une demande d'aide financière.

Le conseil a ratifié la transmission de la demande d'aide financière au CN, pour l'aménagement d'arbres et d'arbustes pour le projet intitulé « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands »; et

10.1 Station d'épuration – Isolation des conduites d'aspiration des soufflantes des boues et du bassin d'égalisation – Extra – Autorisation

Le conseil a autorisé le paiement à Nordmec construction inc., du montant des frais supplémentaires de 2 759,71 \$, avant les taxes applicables, pour l'isolation des conduites d'aspiration des soufflantes des boues et du bassin d'égalisation, relatif à la directive de changement numéro DCRI-MP-02, suite à l'ajout d'une porte double au 2^e étage non prévu au devis.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2023
RELATIF À LA PUBLICATION DES
AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 538-2019**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 7 février 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 600-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et abrogeant le Règlement numéro 538-2019.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 février 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2023 RELATIF À LA
CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET
IMMOBILISATIONS DE VÉHICULES ROUTIERS,
AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AU TERRAINS
PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES
PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE
VITESSE, AU SENS UNIQUE ET AUX DÉFENSES DE
STATIONNER ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 578-2021**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 7 février 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 601-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, au terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, au sens unique et aux défenses de stationner et abrogeant le Règlement numéro 578-2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 février 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA
SOUSSIGNÉE, QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2023 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0.

L'envoi des comptes de taxes aux contribuables sera fait dans les trente (30) prochains jours, soit dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité à l'adresse mentionnée ci-dessus, selon les modalités suivantes : soit du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et midi ou entre 13 h 00 à 16 h 30.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 23 janvier 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 MARS 2023
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
CONCERNANT LA DÉLIMITATION DES ZONES NUMÉROS 114-P ET 209 SITUÉES EN BORDURE
DE LA RUE PRINCIPALE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 février 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de Règlement numéro 602-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 7 mars 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, le projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

3. Objet du premier projet de Règlement

L'objet de ce projet de Règlement est d'agrandir la zone à vocation commerciale numéro 209, située en bordure de la rue Principale, de manière à y inclure la propriété du 785, rue Principale qui fait partie actuellement de la zone numéro 114-P (voir figure ci-dessous). Ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux.

Il peut également être consulté sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8^e jour du mois de février 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

La municipalité VOUS INFORME



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 MARS 2023 SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le 7 mars 2023, à 19 h 05, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, car le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance régulière le même jour :

La demande de dérogation mineure vise le :

**267, rue Bélanger, Sainte-Hélène-de-Bagot
Lot numéro 1 956 366**

La nature de la demande et effets de cette demande vise à obtenir une dérogation permettant que la superficie maximale de l'ensemble de tous les bâtiments accessoires sur le terrain soit 113,8 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, lors de l'assemblée de consultation publique, le 7 mars 2023, à 19 h 05.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 février 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

SPECTACLE BÉNÉFICE

**Samedi 25 février à 19 h 30
à l'église de Ste-Hélène**

**Jacinthe et Claude Paradis
- CHANSONS POPULAIRES -**

Billets en vente auprès des marguilliers.
Pour informations: Christian Couet-Lannes 450 501-0759
ou Bruno Raymond 450 513-0829

20\$

EN CAS DE TEMPÊTE : REMIS AU SAMEDI 4 MARS À 19 H 30

LOGEMENT À LOUER

La municipalité fait partie de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton. Un de ses conseillers siège sur le conseil d'administration. Afin d'aider notre population à faible revenu à se loger, nous partageons cette annonce concernant du logement social.

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25 % du revenu du ménage.

Pour Sainte-Hélène, l'immeuble est situé au 306, 5^e Avenue et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

Actuellement, un logement 3 1/2 est libre pour occupation immédiate.

Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans;
- un revenu annuel de moins de 21 000,00 \$;
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 25 000,00 \$.

Information : Martine Cloutier au 450 774-5188



TAXES 2023

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2023 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts.

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	23 février 2023
2 ^e versement	24 mai 2023
3 ^e versement	22 août 2023

PAR DESJARDINS

- par Accès D (transaction électronique);
- au guichet automatique;
- au comptoir;
- par téléphone au 1 800 224-7737, option 1.

Au guichet automatique et sur le Web (Accès D), il est essentiel d'inscrire votre numéro de matricule de 10 chiffres (qui apparaît sur votre compte de taxes et sur les coupons de versement).

AU BUREAU MUNICIPAL

- en argent comptant;
- par chèque;
- par Interac (débit seulement);
- via la boîte aux lettres extérieure sécurisée (chèque seulement).

Il est à noter que les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.

PAR LA POSTE

- en utilisant les coupons joints à votre compte de taxes et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances des versements;
- en libellant les chèques au nom de : Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- en postant le tout au bureau municipal : 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0.

PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

- il est de votre responsabilité de fournir à votre créancier hypothécaire votre compte de taxes dès réception de celui-ci et de vous assurer que les paiements seront effectués aux dates d'échéance afin d'éviter des frais d'intérêt.

IMPORTANT

À titre de rappel – Vente pour non-paiement de taxes :

La greffière-trésorière doit, tel que prévu au *Code municipal du Québec*, déposer la liste de toute personne ayant un solde impayé pour les années 2022 et précédentes. Lors de la séance du conseil de mars 2023, la Municipalité devra traiter cette liste en se référant à l'application de la procédure légale prévue au *Code municipal*, art. 1013 et suivants, relativement à la vente pour non-paiement de taxes. La Municipalité devra à ce moment transférer tous les dossiers ayant un solde pour ces taxes impayées à la MRC des Maskoutains. C'est la MRC des Maskoutains qui procédera à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés ou des terrains, qui aura lieu en juin 2023, ce qui inclura également des frais supplémentaires pour le traitement. Il est à noter qu'aucune entente de paiement ne pourra être prise.

La municipalité VOUS INFORME

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, LA 1^{RE} MUNICIPALITÉ AU CANADA À RECEVOIR LA MÉDAILLE D'AMBASSADEUR COMMUNAUTAIRE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE.

Le 24 janvier 2023, la Municipalité a eu une belle surprise en recevant la visite de messieurs Pierre Bergeron, inspecteur et André LeBreux, constable, tous deux œuvrant pour le service de police du CN. C'est avec honneur et fierté que monsieur Réjean Rajotte, maire, madame Micheline Martel, directrice générale et monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics ont reçu la médaille d'ambassadeur communautaire de la sécurité ferroviaire décernée à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, ainsi qu'un certificat attestant de son engagement à l'égard de la sécurité ferroviaire. Par la même occasion, les représentants du CN ont dévoilé le nouveau panneau de sensibilisation, qui sera distribué dans plusieurs municipalités dans le but de l'afficher près des écoles ou dans les parcs.



De gauche à droite : M. Luc Gélinas, directeur des travaux publics, M. Réjean Rajotte, maire, madame Micheline Martel, directrice générale, M. André LeBreux, constable et agent au service communautaire du CN et M. Pierre Bergeron, inspecteur au CN.

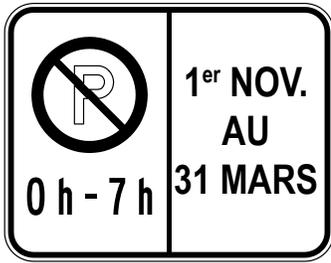
Suite à l'incident qui s'est produit sur la voie ferrée, la Municipalité a pris plusieurs mesures physiques et visuelles pour renforcer la sécurité de ses citoyens. Elle s'est également impliquée ardemment dans la sensibilisation face aux risques et à l'importance de la sécurité aux abords du chemin de fer.

Le panneau de sensibilisation remis lors de cette visite a judicieusement été installé sur la porte du centre communautaire, afin que les enfants et les visiteurs puissent en prendre connaissance lorsqu'ils se rendent au gymnase.

La Municipalité est fière d'être un précieux partenaire pour la protection des citoyens.



De gauche à droite : M. André LeBreux, constable et agent au service communautaire du CN, M. Réjean Rajotte, maire et M. Pierre Bergeron, inspecteur au CN.



STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 578-2021 adopté le 10 août 2021 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h (minuit) et 7 h du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement**. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25, 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Matières résiduelles

Chaque année certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte.



RAPPEL IMPORTANT

Plusieurs informations sont diffusées chaque mois par Facebook : **Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot**, ainsi que par l'infolettre dont vous devez vous abonner par le biais de notre site Internet : www.sainte-helenedebagot.com. La publication du Bagotier est mensuelle à raison de 10 fois par an, donc il ne peut contenir toutes les informations.

AVIS PUBLIC

- ➔ Pour consulter les Avis publics :
- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)

www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

“
La prochaine séance du
conseil sera tenue le
7 mars 2023,
au 421, 4^e Avenue.
”

CALENDRIER COLLECTES 2023

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4				1	2	3	4							1
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
29	30	31					26	27	28					26	27	28	29	30	31	²³ 30	24	25	26	27	28	29	

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	avant taxe	avec taxes	avant taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e Avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.



CHANGEMENT D'HEURE ET AVERTISSEUR DE FUMÉE



N'oubliez pas de d'avancer l'heure dans la nuit du samedi au dimanche, du 11 au 12 mars 2023, à 2h du matin. Par la même occasion, il est temps de penser à changer les piles de vos avertisseurs de fumée et ce, pour votre sécurité. Y avez-vous pensé ?

Le Comité des loisirs de Sainte-Hélène-de-Bagot
en collaboration avec la FADOQ
vous invite à la première édition de :

Le samedi 11 mars 2023
de 13 h à 17 h
au chalet des loisirs
(400, 2^e Rue)

On vous attend en grand nombre !

Une journée d'activités intergénérationnelles
qui plaira à toute la famille.

Sur place :

Distribution de breuvages chauds

Cour de tabata

Concours de dessins

Tour de charrette en tracteur

et encore plus de surprises !

Aussi nous pourrons compter sur la présence
du camion de rue "Queue de Castor" pour l'occasion.

Plaisir Hivernal



Habillez-vous chaudement

et apportez vos patins si la température le permet !





PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2023 (26 juin au 18 août)

- POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- RÉSIDANT À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Si un diagnostic de TSA a été posé ou que votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le **Programme d'accompagnement** offert lui est destiné.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT (date limite : 1^{er} mars 2023)

Le 1^{er} mars semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

FÉVRIER	Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions.
MARS	Entrevues d'embauche du personnel.
AVRIL	INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR (voir journal pour date exacte).
MAI	Rencontre des parents avec les animateurs à l'intégration.
FIN-JUIN	Début du camp de jour.

IMPORTANT : Une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain doivent compléter le formulaire disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section Loisirs, culture et vie communautaire sous l'onglet Camp de jour et nous retourner les documents papiers d'ici le 1^{er} mars 2023 au :

Comité des loisirs Ste-Hélène
421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Pour information : 450 791-2455, poste 2310

AVIS IMPORTANT : Si votre enfant requiert des soins particuliers ou a des besoins qui demandent une plus grande attention et que vous ne l'avez pas inscrit au programme d'accompagnement, le Comité des loisirs Ste-Hélène et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se réservent le droit de refuser son inscription, de cesser le service ou de demander à la seule charge des parents un supplément pour payer l'accompagnement requis.



LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE A BESOIN DE VOUS !

Le Comité des loisirs organise et coordonne entre autres les festivités de la **Fête Nationale**, de l'**Halloween**, du **dépouillement d'arbre de Noël**, etc.

**VOUS AVEZ LE GOÛT DE VOUS IMPLIQUER,
MAIS N'AVEZ PAS BEAUCOUP DE TEMPS?**

**VOUS AVEZ UNE PRÉFÉRENCE POUR UNE ACTIVITÉ
EN PARTICULIER?**

Pas de problème! Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310.

Au plaisir de vous rencontrer!

Les loisirs
EN MOUVEMENT



JOINS-TOI À L'ÉQUIPE!



OFFRES D'EMPLOIS

FLEXIBILITÉ D'HORAIRE ET SALAIRE COMPÉTITIF
(SELON EXPÉRIENCE)

Animateur(trice) - camp de jour

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à planifier, organiser et animer un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. La personne doit également participer activement à l'élaboration des journées thématiques, des sorties, des profils et du spectacle de fin d'été.

Aide-Animateur - camp de jour

Être un aide-animateur au camp de jour de Sainte-Hélène a beaucoup de valeur. Tu as envie d'apprendre le métier d'animateur? Tu as envie d'avoir des responsabilités au camp de jour? Tu as envie de partager tes idées ET MÊME D'ANIMER? Tu as 11 ans avant le début du camp et tu n'as pas besoin du service du camp de jour pendant ton été, alors pourquoi ne pas te joindre à nous?

Accompagnateur (trice) - camp de jour

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à assurer la sécurité et le bien-être du ou des enfants qu'il accompagne. La personne doit également participer activement à la planification, l'élaboration et la réalisation des activités adaptées aux besoins du ou des enfants.

Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être disponible pour toute la période estivale 2023 soit du 26 juin au 18 août;
- Avoir un intérêt marqué pour les enfants;
- Démontrer un sens des responsabilités et un esprit d'équipe fort;
- Posséder une automobile est un atout.

Conditions salariales

- Selon expérience
- Horaire de travail : +/- 35 heures par semaine

INTÉRESSÉ (E) ? Envoie ton curriculum vitae au plus tard le 10 mars 2023, 16 h au Comité des loisirs Sainte-Hélène au loisir@sainte-helenedebagot.com ou par la poste via le bureau municipal (421, 4^e Avenue).

ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET LOCALES
INSCRIPTION DE SOCCER

ÉTÉ 2023



LIGUE

La ligue de soccer Montérégie est une ligue amicale qui permet aux enfants d'apprendre le soccer et de développer leur esprit d'équipe et sportif. Il y a, en moyenne, 12 « matchs » dans l'été dont 6 qui sont à domicile. Des pratiques s'ajoutent à raison d'une par semaine. Un horaire fixe est établi avant le début de la saison.

SOCCER LOCAL

Le soccer local se pratique sur nos terrains et il s'adresse uniquement aux enfants de 3 et 4 ans. Un soir de soccer par semaine est prévu.

INSCRIPTION DISPONIBLE DÈS LE 23 FÉVRIER

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section Loisir, culture et vie communautaire sous l'onglet Soccer. Vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire.

IMPORTANT : SOCCER LOCAL : Assurez-vous d'avoir la carte d'assurance maladie de votre enfant pour compléter son inscription.

LIGUE DE SOCCER : Assurez-vous d'avoir une photo grandeur passeport et la carte d'assurance maladie de votre enfant et de remplir le passeport afin de compléter son inscription.

Coût (ligue) : 85 \$ (incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

Coût (local) : 35 \$

*** Aucun paiement ne sera exigé avant que nous ayons complété les inscriptions ***

Pour information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455 (2310).



**ENTRAÎNEURS(ES) ET ARBITRES
DE SOCCER**

RECHERCHÉS

ENTRAÎNEURS (ES)

Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le soccer? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs et d'assistant-entraîneurs pour notre saison 2023 de soccer.

ARBITRES

Tu as 11 ans et plus et tu as un intérêt marqué pour le soccer? Tu aimerais devenir arbitre pour la ligue de soccer mineure montérégienne?

*** Salaire et horaire à discuter ***

Au plaisir de vous rencontrer!

**INTÉRESSÉ(E)S? Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT par téléphone au :
450 791-2455 (2310) ou par courriel au loisir@sainte-helenedebagot.com.**

SOCGER FUTSAL

La fin de semaine du 10 et 11 décembre dernier, s'est tenu le tournoi de soccer futsal, à La Présentation. Cet événement a été organisé par monsieur Cédric Plourde de l'Académie de soccer les légendes.



Les équipes U9 et U12 de Sainte-Hélène-de-Bagot y ont donné une performance hors pair. Après avoir disputé plusieurs matchs, l'équipe U12 de Sainte-Hélène a remporté la 1^{ère} place dans sa catégorie. Une mention spéciale a été attribuée à Samuel Daigle pour le meilleur buteur de la saison. Bravo à l'équipe U9 qui s'est rendue en finale ainsi qu'à Éloïc Ratté pour sa mention spéciale comme meilleur joueur de la saison.



Élèves de maternelle de l'École Plein-Soleil et madame Sylvie Martel-Girardot de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton.

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton

DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL 2022

Encore cette année, le Comité des loisirs s'est associé à l'école Plein-Soleil ainsi qu'aux garderies de Sainte-Hélène afin de redonner aux jeunes de sa communauté. C'est plus de 250 enfants de Sainte-Hélène qui ont pu bénéficier d'une journée à saveur festive agrémentée de la remise de cadeaux éducatifs. Chaque enfant a reçu un présent identifié à son nom et spécialement sélectionné pour son groupe d'âge. Le Comité des loisirs tient à remercier tout spécialement la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton pour sa généreuse contribution et pour son soutien dans la réussite académique et le développement des jeunes de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Milles merci aux bénévoles du comité des loisirs sans qui cette activité n'aurait pu être possible.

RELÂCHE SCOLAIRE 2023



Le Comité des loisirs Ste-Hélène tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la semaine de relâche scolaire en mars 2023. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable. Renseignez-vous!



DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE DE SAINTE-HÉLÈNE- DE-BAGOT 2023

Pour une 3^e édition, le comité des loisirs Ste-Hélène est fier de s'associer au Défi château de neige 2023 qui se tiendra du **9 janvier au 13 mars prochain**. Nous invitons les familles de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à se joindre au Défi afin de courir la chance de remporter de fabuleux prix. Les participants sont invités à **construire un château** et à **le prendre en photo**. En inscrivant ce dernier sur le site www.defichateaudeneige.ca, ils pourront l'associer à l'événement **Défi Sainte-Hélène-de-Bagot**.

Bonne chance à tous!

Infos pratiques

ORGANISMES PARTENAIRES

QU'EST-CE QUE LE TDG?

Plusieurs personnes souhaitent orienter leur parcours vers des études professionnelles, mais abandonnent l'idée, car elles croient qu'elles doivent avoir réussi leur 4^e secondaire ou même détenir leur diplôme d'études secondaires (DES). Il existe cependant des voies plus rapides pour accéder à la formation professionnelle, dont le test de développement général (TDG).

Ce test sert à mesurer les compétences générales nécessaires pour évoluer et réussir adéquatement en formation professionnelle. Il peut permettre un accès direct à certains programmes, comme, par exemple, la formation en transport par camion. Dans d'autres cas, la réussite du TDG doit être jumelée à un préalable du secteur secondaire, par exemple, pour la formation en secrétariat, qui exige un 3^e secondaire en français et un 2^e secondaire en anglais.



Le test comporte 100 questions à choix multiples et se divise en cinq sous tests. Ceux-ci portent sur le raisonnement mécanique, la science, la résolution de problème, la compréhension de l'écrit et la maîtrise de la langue.

Le TDG est gratuit pour les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton. L'inscription et la passation ont lieu au Centre de formation des Maskoutains au 2495, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe. Lors de l'inscription, vous rencontrerez une conseillère qui pourra vous accompagner dans ce processus. Elle sera également en mesure de répondre à vos questions sur les différentes voies d'accès et préalables des formations qui vous intéressent. Vous devez, pour l'inscription, avoir en main votre certificat de naissance.

Osez utiliser les services d'orientation et d'information scolaires et professionnelles qui vous sont offerts gratuitement dans votre municipalité : communiquez dès maintenant avec Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle pour vous renseigner!

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 



GRAND-MÈRE CARESSE 20 ANS DÉJÀ

Depuis maintenant 20 ans, nos bénévoles se préoccupent de venir en aide à de jeunes familles en offrant un service de relevailles à domicile. Nous avons besoin de vous afin de poursuivre notre mission et d'apporter du répit, du soutien et de l'accompagnement aux nouveaux parents. Nous recrutons des bénévoles dans votre municipalité pour aider des familles de votre région.

Contactez-nous au 450 772-6828 ou grandmerecresse@gmail.com

Ensemble pour les petits





Sainte-Hélène-de-Bagot

Le temps des fêtes passé, les chauds rayons du soleil sont de plus en plus forts et nous attendons avec impatience l'arrivée du printemps.

Les rencontres du lundi soir et du jeudi après-midi ainsi que les soupers mensuels se poursuivent au presbytère. Le pickleball et la vie active du jeudi matin ont repris au chalet des loisirs.

Plusieurs personnes nous demandent d'organiser d'autres activités. C'est pourquoi nous sommes à planifier pour les membres une formation de base pour se familiariser avec une tablette IPAD ou Android. Cette formation s'adressera dans un premier temps aux membres ayant très peu ou pas de connaissances. Pour plus d'informations, Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou Lise Laferrière au 450 791 2629 ou par courriel au liselaf55@icloud.com.

De plus, nous nous joignons au Comité des loisirs Ste-Hélène pour l'organisation de la journée Plaisir hivernal du 11 mars prochain. Nous souhaitons recréer les carnivals d'antan qui jadis rassemblaient toutes les générations. C'est un rendez-vous!

Jocelyne Jodoin, présidente



ANNIVERSAIRES MOIS DE FÉVRIER



M. Michel Brouillard.....	05
M. René Demeule.....	07
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M. Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
M. Gabriel Paré	28
M. Pierre-Yves Martin.....	28



ANNIVERSAIRES MOIS DE MARS



M. Yves Benoit	01
Mme Francine Cabana	01
Mme Lise Delude	04
Mme Céline Paré.....	05
M. Denis Barré	09
Mme France Larocque	10
Mme Francine Forest	15
Mme Pauline Jodoin	19
M. Louis Messier	19
M. Cyrille Belval	19
M. Marcel Gauthier	22
Mme Véronique Paccou.....	22
Mme Ginette Leclerc	23
Mme Denise Bédard	25
Mme Diane Dupond.....	26
Mme Suzanne Raymond.....	28
Mme Nicole Messier	28
Mme France Lapierre	29
M. René Senez	30



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE

Conférence horticole « Multiplication des végétaux », le 27 février 2023 à 19 h 15, à l'église de Saint-Liboire (111, rue St-Patrice)

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 27 février 2023 à l'église de Saint-Liboire. Préparez la belle saison en apprenant davantage sur la multiplication des végétaux par différentes techniques, avec le conférencier Yves Winter du Jardin botanique de Montréal.

3.clochers.com@gmail.com

www.sheltc.fsheq.org

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue

CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

St-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

Merci à nos
ANNONCEURS



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

**AUTOCUEILLETTE
Camerises**

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



**Pour vos
assurances,
ça vaut le coup
de comparer.**

beneva

© Beneva inc. 2023. Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Anick Forgues
Agente en assurance de
dommages des particuliers*
579 883-9129
assuranceanickforgues.com

* Pour le compte
de Beneva inc.,
agence en
assurance de
dommages



PIERRE-YVES MARTIN

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements

- ✓ de bandes riveraines,
- ✓ d'haies brise-vents,
- ✓ d'ilots pollinisateurs,
- ✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com
Ventes : 1-450-501-2899
Situé à St-Nazaire d'Acton



**MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —**

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**

entrepotstehelene.ca





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot




Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
Tél : 450-791-2462





NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

CLINIQUE DÉTENTE

Stephanie Demers

Massothérapeute
& Kinésithérapeute

450 278-3264 Clinique Détente Stéphanie Demers
251, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accèspharma
par Walmart



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251
andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca



Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0



DÉPOSITAIRE



Francis Rajotte
450 502-7349

francis@aspirateurfr.com
2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8



DEGRANDPRÉ
 PUITES - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



SparCanin
 salon de toilettage

Sur rendez-vous **450 779.2988**
 305, rg Deslauriers UPTON

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

Relais Routier
Petit
TruckPro

549 3^e RANG,
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
 J0H 1M0
 www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122



GROUPE
RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com
450 791-0114

RCA
 DISTRIBUTION
 ÉQUIPEMENTS DE FERME

RCA
 AGENCE & SÉCURITÉ

ONE BOTTLE
 PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS

RCA
 ÉLECTRIQUE

RCA
 ÉLECTRIQUE
 BAIE-DU-FÉVRE

RCA
 ÉLECTRONIQUE
 RÉPARATION DE CARTES

RCA
 SOLUTION

LES SURFACES
EPOXIMUM
 PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE



LES JEUDIS GOURMANDS !

À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



AGNEAU / PAINS
BIOLOGIQUES / BISCUITS
BIOLOGIQUES /
VIENNOISERIES



Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermesautemouton.com | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermelabourrasque.com | 514-349-0516



LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant



8 prix de 2 500 \$ à gagner

Pour réaliser vos projets, cotisez à un REER ou à un CELI d'ici le 1^{er} mars 2023 inclusivement. Vous courez la chance de gagner l'un des 8 prix de 2 500 \$*.

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi



* Aucun achat ni contrepartie requis. Concours ouvert du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} mars 2023 inclusivement aux membres d'une caisse Desjardins du Québec ou de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Valeur totale des prix : 20 000 \$. Huit tirages auront lieu aux dates suivantes : les 12, 19 et 26 janvier; les 2, 9, 16 et 23 février; et le 9 mars 2023. Certaines conditions s'appliquent. Détails et règlement disponibles au desjardins.com/concours-reer-celi.